



Version : Mars 2024

ANNÉE

DROIT À L'IMAGE DE VOTRE ENFANT DURANT LE TEMPS DE CANTINE

DOSSIER FAMILLE

Famille n°:

Enfant n°:

La Ville de Saint-Étienne réalise parfois des photos, des enregistrements sonores ou des vidéos. J'autorise la Ville de Saint-Étienne à photographier, enregistrer ou filmer mon enfant et à diffuser dans toutes publications municipales, notamment sur le site Internet de la Ville de Saint-Étienne, pour des expositions et dans la presse, l'image ou le film représentant mon enfant, aux fins de communication, d'information, de pédagogie, d'illustration ou d'exposition.

Cette autorisation est valable pour la durée de validité de mon Dossier Famille. Elle est donnée à titre gratuit pour un nombre illimité de reproductions ou de représentations. L'autorisation est révoquée à tout moment (par courrier) moyennant un préavis de 1 mois.

2 - Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant : Nom :

Prénom :

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom

Autorisez-vous cette utilisation ? Oui Non

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé») :